

**ASSOCIATION
ZONE R**

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SITE

Par décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 31 Mars 2013,
l'association, ses membres, et son Conseil d'Administration

autorisent

Melle Camille ESTRADE,
Présidente de l'association
Gestionnaire technique du site

et en outre
agriculteur à titre d'entreprise individuelle depuis le 01/09/2012

A utiliser le site et les infrastructures occupé et construits par
l'association ZONE R pour les activités de l'exploitation agricole menées
en son nom propre, qui sont :

- vente de saillies
- travail et valorisation du cheval
- enseignement de l'équitation
- élevage

Et ce à titre gracieux et sans limite de temps.

Les activités agricoles à titre individuel ne devant pas interférer ou
enrayer le bon fonctionnement du site et de l'association.

Fait à BAZAS, le 31/03/2013

Le Président
Camille ESTRADE

La Secrétaire,
Emilie FERRAND